

Chers parents,

Nous vous informons qu'il est essentiel d'ouvrir un compte bancaire au nom de votre enfant (même mineur) afin de faciliter le versement des rémunérations liées aux périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) tout au long de l'année scolaire.

### Pourquoi ouvrir un compte bancaire ?

À partir de 16 ans, votre enfant peut, dans la plupart des banques et **avec votre autorisation**, ouvrir un compte bancaire (Société général, La Poste, Crédit mutuel, caisse d'épargne, BNP, etc ainsi que les banques en lignes, Nickel, Revolut, Fortuneo, boursorama banque, etc). Il pourra aussi bénéficier d'une carte bancaire associé au compte. Il peut déposer ou retirer librement des sommes sur ce compte.

Dans tous les cas, vous êtes responsables des fonds et des mouvements sur les comptes de votre enfant.

L'ouverture d'un compte bancaire permet à l'établissement de verser directement les sommes dues à votre enfant pour ses PFMP. Cela simplifie le processus administratif et assure une gestion fluide des paiements.

### Différence entre les 2 RIB :

Nous tenons à attirer votre attention sur le fait qu'il est important de fournir deux Relevés d'Identité Bancaire (RIB) distincts :

1. **RIB pour la bourse** : Ce RIB doit être associé au compte bancaire sur lequel vous souhaitez que la bourse scolaire soit versée. Il est destiné à couvrir les aides financières allouées par l'établissement. **ATTENTION ce RIB doit être au nom du représentant légal UNIQUEMENT.**
2. **RIB pour le paiement des PFMP** : Ce deuxième RIB doit correspondre au compte bancaire de votre enfant, sur lequel seront versées les rémunérations liées aux stages en entreprise. Il est crucial que ce RIB soit distinct de celui utilisé pour la bourse afin d'assurer une bonne gestion des fonds. **ATTENTION LIVRET A REFUSER**

Nous vous recommandons de bien vérifier que les RIB fournis sont corrects et à jour afin d'éviter tout retard dans les paiements.

### Si vous ne souhaitez pas d'ouvrir un compte bancaire pour votre enfant mineur (-18ans)

Il faudra remettre 2 RIB, 1 pour la bourse et 1 pour le paiement des PFMP

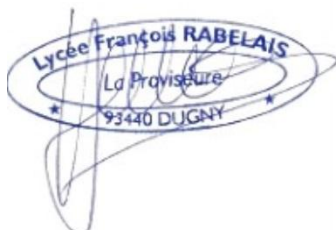
### Enfant majeur (18 ans) ?

L'ouverture d'un compte bancaire est **OBLIGATOIRE**.

Si vous avez des questions ou besoin de précisions supplémentaires, n'hésitez pas à contacter l'établissement.

Nous vous remercions de votre collaboration et de votre compréhension.

**La Provisure**  
Hélène LEBAS

  
Lycée François RABELAIS  
La Provisure  
93440 DUGNY